

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Délégation AE, par Raymond Borgeat, AdG/LA, Flavien Sauthier, UDC, Thomas Birbaum (suppl.), PLR, et Pierre Gualino, PDCB  
**Objet** Consultation du projet d'accord institutionnel avec l'Union Européenne. Quelle est la position du Conseil d'Etat?  
**Date** 11.03.2019  
**Numéro** 6.0102

---

## **Actualité de l'événement**

Les organisations politiques, économiques, syndicales et autres exécutifs cantonaux sont en train de prendre position sur cet accord. Les médias suisses en font largement écho.

## **Imprévisibilité**

Le Conseil fédéral, contre toute attente, a décidé de mettre en consultation le projet d'accord institutionnel avec l'Union Européenne. Le délai de consultation se termine à la fin du mois.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Cet accord impactera de manière très importante nos rapports bilatéraux avec l'Union Européenne. Selon Avenir Suisse, plus d'un million d'emplois y sont liés. De plus, nombre de sujets abordés dans l'accord, tels que les aides d'Etat, auront un impact sur les politiques du canton du Valais.

A la fin de l'année 2018, le Conseil fédéral a, plutôt que de signer l'accord institutionnel, lancé une large consultation à ce sujet auprès d'organisations, partis politiques et gouvernements cantonaux.

La délégation aux affaires extérieures a eu connaissance d'informations détaillées sur cet accord lors de la conférence législative intercantonale du 8 mars 2019 à Berne.

Cet accord touche, entre autres, la problématique des aides étatiques. Notre canton, par sa garantie à la banque cantonale valaisanne et son soutien à certains secteurs économiques, sera touché par ce projet.

A l'avenir, on ne peut pas exclure que cet accord ait une influence sur les décisions politiques de notre Parlement et de notre Gouvernement.

## **Conclusion**

Etant donné les enjeux, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la position actuelle du Conseil d'Etat sur l'accord institutionnel?
2. Comment évalue-t-il les impacts de cet accord institutionnel sur les politiques cantonales (exécutif et législatif)?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de rendre public son rapport de consultation à ce sujet?